

N° 2017.09.21.229

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux d'aiguillage de réseau GC et de tirage de câble de fibre optique au 19-21 avenue Raoul Bourdieu à Carbon-Blanc, du 25 Septembre à 21h00 au 26 Septembre 2017 à 05h00, réalisés par l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants pour le compte de Orange ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du Lundi 25 Septembre à 21h00 au Mardi 26 Septembre 2017 à 05h00, l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants sont autorisés à tirer des câbles de fibre optique de la chambre de télécommunication au 19-21 avenue Raoul Bourdieu à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2: Durant les travaux, l'avenue Raoul Bourdieu sera barrée dans la portion délimitée entre la rue François Mauriac et l'avenue André Vignau Langlade à l'avancement des travaux avec mise en place d'une déviation par la rue François Mauriac.

ARTICLE 3 : La société Kéolis se réserve le droit de remplacer le plan de déviation préconisé par la Rue de Lucie afin de répondre, en temps réel, à ses contraintes d'exploitation.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5:

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise Cofely INEO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 21 Septembre 2017

P/° Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.